



Urbanisme

Un protocole d'appui du CAUE, du PLU aux demandes d'autorisation d'urbanisme



Lancé en décembre 2023, le programme Villages d'Avenir, piloté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), accompagne des communes de moins de 3 500 habitants dans la réalisation de leurs projets de développement. C'est le cas notamment au Porge.

Engagé dans le programme Villages d'Avenir (VA), la commune du Porge a bénéficié de plusieurs études prospectives pour répondre aux engagements du programme. POPSU Territoires (plateforme d'observation des projets et stratégies urbaines) a accompagné la commune dans l'élaboration qualitative de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), en 2021.

Un groupement de Bureaux d'Études a élaboré, en 2022, un plan guide qui priorise les actions et les projets de revitalisation du centre-bourg. Enfin, en 2024, l'étude « *Le Porge, vers un projet urbain et paysager au service du lien social* », réalisée par l'a'urba, a permis d'esquisser des perspectives d'aménagement souhaitables, face aux enjeux de transition socio-démographique et environnementale.

La commune du Porge, soucieuse de garantir ses caractéristiques identitaires, la protection et la valorisation de la qualité de son cadre de vie, s'interroge alors sur les moyens de mieux encadrer un développement qu'elle souhaite équilibré, harmonieux et cohérent à l'échelle locale.

Sollicité à ce titre, le CAUE a produit un dispositif d'accompagnement à l'élaboration du PLU et un protocole d'appui technique inscrits en amont des processus de projet et dans la durée, afin d'aider la commune à évaluer si ces derniers vont dans



le sens du renforcement de l'identité locale ou au contraire dans celui de sa banalisation.

La définition de critères d'évaluation à observer permettra à la collectivité de se constituer un cadre de références, une grille de lecture et un argumentaire à l'analyse des futures demandes d'autorisations d'urbanisme et à la formulation des avis de la collectivité. Ce cadre référentiel constitue une base de dialogue avec les porteurs de projets, en cohérence avec le projet de développement, le cadre réglementaire du PLU et les caractéristiques identitaires de la commune.

Sept critères ont été retenus, allant de la programmation aux principes de composition architecturale en passant par la qualité environnementale et paysagère du projet.

Le CAUE demeure en appui de la commune pour poursuivre cette réflexion et envisager les pistes de valorisation de ce cadre référentiel.



SCoT Haute Gironde Blaye Estuaire

L'an passé, nous vous avons relaté l'apport du CAUE à la mise en œuvre du SCoT de la Haute Gironde Blaye Estuaire, dans une convention partenariale de 3 ans. La première partie de cet accompagnement portait sur le repérage des nouvelles formes urbaines des centralités en secteur rural.

Ce recueil a permis de repérer 300 opérations en cours ou achevées depuis moins de 10 ans produisant ces nouvelles formes d'habitats dans les centralités de ce secteur rural et répondant aux objectifs de densités brutes minimales prescrites par le SCoT.

Après différentes étapes et un jury d'architectes et d'urbanistes, in fine, **14 opérations ont été retenues comme valorisables. Elles sont recensées dans un livrable de « références inspirantes pour le territoire ».**



